

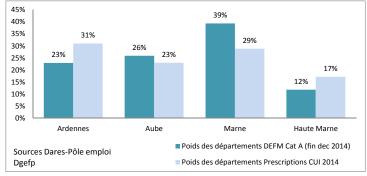
Mars 2015

Pôle Entreprises, Economie et emploi

Donner un accès à l'emploi à des personnes en difficultés : les Contrats Uniques d'Insertion (C.U.I.)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Service Etudes, Statistiques, Evaluations (SESE)

En 2014, près de **8 300 contrats uniques d'insertion ont été signés en région**, dont environ 7 200 contrats dans le secteur non-marchand (87%) et 1 100 dans le secteur marchand (13%). Le département des Ardennes est le principal prescripteur avec 31% des contrats prescrits. Comparativement au poids de la demande d'emploi en cat A (23%), ce département est surreprésenté en termes de prescriptions de contrats uniques d'insertion. Le département de la Marne est quant à lui, sous-représenté puisqu'il concentre 39% de la demande d'emploi et ne représente que 29% des prescriptions. Cela tient notamment aux publics prioritaires ciblés par les contrats Uniques d'Insertion, qui sont plus présents dans certains départements. A titre d'exemple, dans les Ardennes, la part des CLD (chômeurs de longue durée) dans la demande d'emploi (cat ABC) est de 47% (supérieur de 2 points à la part régionale) et la part des CTLD (chômeurs de très longue durée (2 ans et +) est de 27% (supérieur de 2 points à la moyenne régionale). La part des seniors est également importante dans ce département (26% contre 24% au niveau régional).



Dans le secteur non-marchand, les principaux employeurs de contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE) sont les associations et fondations (42% des contrats signés), suivies des établissements publics d'enseignement (25%) et des collectivités territoriales (22%).

16% des bénéficiaires de CAE ont une reconnaissance de travailleurs handicapés (contre 12% en France métropolitaine), 23% sont des bénéficiaires du RSA et 13% sont issus des zones prioritaires. Compte tenu de l'existence des emplois d'avenir, la proportion de jeunes dans les contrats aidés s'est réduite au profit de celle des seniors (50 ans et plus) respectivement 11% et 29% (supérieur au poids dans la demande d'emploi régionale 23%). Quant aux demandeurs d'emploi de longue durée, ils représentent 76% du public C.A.E.

D'après une enquête à 6 mois conduite auprès des sortants de CUI-CAE en 2012, en région Champagne-Ardenne, 37% d'entre eux sont en emploi et 24% en emploi durable (6 mois et plus).

Dans le secteur marchand, les embauches en contrat d'initiative emploi se font en premier lieu dans les activités de commerce (25% des contrats signés), suivi de l'hébergement restauration (16%), de l'industrie (15%) et de la construction (9%).

La majorité des personnes embauchées en CIE sont des hommes (53%) et sont âgées de 26 à 49 ans (51%). Les seniors représentent tout de même 27% (supérieur à leur poids dans la demande d'emploi régionale) et les bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés 9%. Les demandeurs d'emploi de longue durée restent majoritairement ciblés par les CIE (64%) (supérieur à leur poids dans la demande d'emploi régionale en cat ABC : 45%).

D'après une enquête à 6 mois conduite auprès des sortants de CUI-CIE, 60 % d'entre eux sont en emploi et 49% en emploi durable (6 mois et plus).